

L'honorable M. CHOQUETTE: Il vaut autant maintenant que plus tard en finir avec la présente question. Ceux qui sont en faveur du bill voteront pour sa troisième lecture et ceux qui lui sont opposés voteront contre. Quant à la fin du discours de mon honorable ami qui vient de reprendre son siège, elle ne m'empêchera pas de proposer le renvoi du bill à six mois. Il ne s'agit pas présentement d'une question de patriotisme. Je crois être ici et ailleurs tout aussi bon patriote que peut l'être mon honorable ami; mais je ne crois pas que ce soit faire un acte patriotique que de voter pour une proposition de loi absurde. Je ne veux pas me lever dans le Sénat et voter, en ma qualité de patriote, pour une proposition de loi absurde et inapplicable. Je veux poser clairement la question devant la Chambre. Je propose, donc, secondé par l'honorable sénateur de Prince-Albert (l'honorable M. Davis), que le présent bill ne soit pas maintenant lu une troisième fois; mais qu'il soit lu une troisième fois d'hui à six mois.

L'honorable M. CLORAN: Non, dites après la guerre.

La motion étant mise aux voix:

L'honorable M. BELCOURT: J'espérais que mon honorable ami, le sénateur de Grandville, ne ferait pas la motion qu'il vient de faire. Cette motion est mal inspirée, et, quant à moi, je m'y oppose très fortement, bien que je ne tiens aucunement au bill que l'on nous demande présentement d'adopter. Pour me servir de termes dépouillés de toute aigreur, je dis que ce bill est la proposition de loi la plus extraordinaire qui ait jamais été soumise à notre parlement, ou à toute autre législation anglaise dans le monde.

L'honorable M. CLORAN: Pourquoi, donc ne pas la rejeter.

L'honorable M. BELCOURT: Nous sommes tous d'accord, je crois, sur le principe du bill, savoir que tout citoyen—qu'il soit soldat ou non—doit avoir le droit de voter et exercer ce droit s'il peut le faire convenablement; mais que le présent bill soit inapplicable et qu'il soit de nature à favoriser la fraude sur une grande échelle, la chose ne fait aucun doute. Mais le présent bill intéressant plus particulièrement la Chambre des communes que le Sénat, ce dernier, suivant moi, devrait l'adopter.

Quelques VOIX: Ecoutez, écoutez.

L'honorable M. BELCOURT: J'espère que l'adoption de ce bill ne nous attirera pas

Le PRESIDENT.

une censure trop sévère de la part du parlement impérial. Dans un temps où le Canada voudrait se faire admettre dans les conseils de la mère patrie pour prendre part aux délibérations sur les questions de guerre, de paix et de politique impériale; dans un temps où le Canada voudrait avoir un mot à dire lorsqu'il s'agira de conclure la paix, je doute beaucoup que notre initiative en adoptant le présent bill soit de nature à nous aider beaucoup dans ce sens, ou soit de nature à persuader le parlement impérial et le peuple anglais que le Canada a atteint une maturité intellectuelle suffisante pour avoir une voix délibérative sur la politique étrangère de la Grande-Bretagne. Je n'ai rien de plus à dire si ce n'est qu'exprimer l'espoir que l'arme électorale que nous mettons actuellement entre les mains de nos soldats sera employée par eux avec un discernement plus grand que celui que nous avons, aujourd'hui, en adoptant la présente loi électorale.

L'honorable M. CLORAN: Si un argument concluant a été émis aujourd'hui, pour justifier le rejet du présent bill, c'est celui que vient d'émettre l'honorable préopinant. Cependant, je me demande pourquoi, vu les raisons qu'il allègue contre le bill; vu la preuve qu'il donne de l'absurdité de cette proposition de loi; vu son inutilité; vu même le fait que cette législation est préjudiciable à l'empire, est-il disposé à l'accepter. Cette attitude de mon honorable ami est pour moi incompréhensible. Quoi qu'il en soit, ou quant à ma propre compréhension, je voterai contre le bill.

Le PRESIDENT: La question maintenant mise aux voix est l'amendement.

L'honorable M. DAVIS: Comme secondateur de l'amendement, je dirai quelques mots. Je ferai tout d'abord remarquer que mots. Je ferai tout d'abord remarquer que le Gouvernement outrage le sens commun en essayant de faire adopter, pour ainsi dire à la vapeur, aux dernières heures de la présente session parlementaire, une loi comme celle dont on nous propose, aujourd'hui, l'adoption, et en essayant même d'étouffer la discussion sur une loi de cette nature. La même chose se présente tous les ans. C'est-à-dire que les bills les plus importants sont tenus en arrière pour les soumettre vers la fin de la session et les faire adopter à la vapeur. On nous dit que le parlement sera prorogé, aujourd'hui même à 4 heures p.m. Nous n'avons rien à dire sur ce point; mais pour ce qui concerne le présent bill, je tiens à exercer mon droit de le discuter aussi longuement que je le jugerai à propos.